



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} FÉVRIER 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le 1^{er} février 2018, à 18 h 30 à la mairie, sous la présidence du Maire. Il a approuvé le Procès-verbal de la séance précédente et a désigné un(e) secrétaire de séance. Il a également délibéré sur les points suivants :

AFFAIRES BUDGÉTAIRES

- **Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) pour 2018**

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'un débat doit avoir lieu au Conseil Municipal sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Un rapport, envoyé préalablement à chaque conseiller, a été débattu lors de la séance.

- **Convention de reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur le parc d'activités communautaires « Champelle »**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle s'est engagé, par délibération du 13/12/16, à mettre en place un processus de reversement de la fiscalité avec les communes sur lesquelles est implanté un parc d'activités communautaire, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ainsi, la commune de Sainte Marie-aux-Chênes devra reverser les taxes foncières perçues pour l'Hôtel d'Entreprises de la CCPOM, pour les entreprises GRUAU et Fournée Dorée.

Ce reversement aura lieu à raison de 25% en 2017 (19846,50 €), 50% en 2018, 75 % en 2019 et en totalité dès 2020.

Le Conseil Municipal a délibéré pour autoriser le Maire à signer la convention de reversement.

- **Subvention à l'USEP**

Cette année, l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré a demandé une subvention de 2493 € pour 831 inscriptions. L'assemblée a accepté le versement de ce montant.

- **Subvention à l'ASP**

Chaque année, la commune octroie une subvention à l'ASP correspondant au montant de son assurance. L'assemblée délibérante a décidé de verser une subvention de 1000 €.

- **Subvention à la chorale Briey / Sainte Marie-aux-Chênes des collèges du secteur**

Les chorales du lycée Louis Bertrand et des collèges Jean Maumus, Jules Ferry et Gabriel Pierné préparent un projet musical aboutissant à un concert le 08/06/18. Afin de préparer au mieux ce spectacle, elles ont demandé à la commune de Sainte Marie-aux-Chênes une subvention de 200 €. Le Conseil Municipal a décidé de ne pas leur verser ce montant.

- **Fêtes et cérémonies 2018**

Chaque année, la commune de Sainte Marie-aux-Chênes organise de nombreuses manifestations telles que la fête de la musique, la fête nationale, le repas des anciens, les fêtes de fin d'année, etc. ... Les crédits de ces réjouissances seront prévus à la ligne 6232 du budget et le Conseil Municipal a d'ores et déjà autorisé le

Maire à signer les contrats avec les prestataires assurant l'animation, les réservations devant se faire au plus tôt.

AFFAIRES FONCIÈRES

- Rétrocession de voiries - rue des Bleuets

Le Conseil Municipal a délibéré pour la rétrocession de certaines voiries, réseaux et espaces verts (secteur rue des Bleuets, section 05 n° 535, 544, 554, 563, 689, 690, 792, 793, 794), propriétés de la Société Anonyme Coopérative Immobilière de l'Est, à l'euro symbolique.

AFFAIRES DIVERSES

- Fête patronale 2018

Le Conseil Municipal a décidé des dates de début et de fin de la fête patronale en 2018 soit du 11 au 16 août 2018.

- Désherbage en bibliothèque

Le Maire a informé l'assemblée qu'un certain nombre d'ouvrages de la bibliothèque sont abîmés et/ou ne sont plus d'actualité. Il conviendra alors de les mettre à la réforme et de procéder à leur destruction ou de les céder à des associations / institutions demandeuses.

- Location de salles autres que municipales

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer des contrats pour la location de salles autres que municipales, afin d'y organiser des conférences, réunions, etc. ...

Fait à Sainte Marie-aux-Chênes,
Le 2 février 2018

Le Maire,
Roger WATRIN

